



FICHE DE CANDIDATURE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 15 septembre 2025

Candidat au titre des représentants des membres de catégorie 2, 3, 4 ou 5

Je soussigné(e) : PRUD'HOMME PHILIPPE

Né(e) le : 15 mai 1969

Rattaché(e) à la catégorie (cocher) :

- Fédérations sportives nationales (cat.2)
- Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- Membres associés (cat. 5)



Structure parrainant la candidature¹ : Fédération Éducation Physique et Gymnastique Volonté

Eventuelle fonction au sein de la structure : Directeur Général

Autres mandats électifs accomplis et fonctions occupées dans le domaine sportif :

Sportif accompli, j'ai toujours cherché à conjuguer ma passion pour le sport et mon parcours professionnel, soit en animant des activités sportives au sein de mes entreprises, soit en prenant part à des missions dans le secteur sportif.

En vue des JO de Paris 2024, j'ai accompagné deux athlètes de haut niveau dans le cadre du Pacte de Performance au sein de la Banque Populaire BRED (groupe BPCE) :

- Alex Fava, membre de l'équipe de France d'épée,
- Hector Combes, membre de l'équipe de France de canoë slalom.

J'ai exercé les fonctions de Directeur des Ressources Humaines au sein du groupe Amaury, propriétaire du média L'Équipe et organisateur de grands événements sportifs tels que le Tour de France, le Paris-Dakar et le Marathon de Paris. Avant de prendre la direction générale de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire — 7ème fédération française et première fédération non compétitive— j'ai occupé le poste de DRH chez Cycles Lapierre, fabricant de vélos et fournisseur officiel de l'équipe « Française des Jeux », de Thibaut Pinot et de Cassandre Beaugrand, championne olympique de triathlon.

À travers l'ensemble de ces expériences, j'ai évolué au cœur du monde du sport, avec comme fil conducteur la gestion et le développement des ressources humaines.

¹ Un candidat a la possibilité d'être parrainé par sa structure de rattachement.

Reconnais, en signant le présent document, que je certifie jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de mes fonctions ou à mon inscription sur les listes électorales.

Expression libre :

En tant que sportif amateur, j'ai évolué dans des cadres différents. Mon parcours m'a permis de rencontrer les mutations profondes de la pratique sportive en France.

J'ai débuté par le football, le tennis et le handball au sein de clubs fédérés, bénéficiant d'entraîneurs, d'équipes et d'un accès facilité à la compétition. Cette expérience m'a appris la force du collectif, le respect des règles et de l'adversaire, ainsi que le plaisir d'atteindre des objectifs communs et de remporter des trophées.

À l'âge adulte, recherchant une pratique plus conviviale et libérée des tensions liées à la compétition, je me suis tourné vers le football en dehors du cadre fédéral. Sans arbitre et en autogestion, j'ai retrouvé le plaisir de jouer, bien que nous n'avions pas d'accès à des installations et à des terrains adaptés.

Par la suite, j'ai opté pour des sports de pleine nature, accessibles sans infrastructure et sans contrainte horaire. J'ai découvert le trail, participant notamment aux premiers Ultra-Trail du Mont-Blanc, Ultra-Trail des 4 Massifs, et à d'autres épreuves longues distances (SaintéLyon, Trail du Golfe du Morbihan, 100 km de Millau...). Pour conserver l'esprit collectif, j'ai cofondé une association de runners non affiliée, avec des entraînements et des courses partagées. J'ai également pratiqué le triathlon longue distance (Embrunman), toujours au-delà des structures officielles.

Ce parcours illustre selon moi l'un des principaux défis auxquels est confronté le sport fédéré aujourd'hui. Après une initiation dans des clubs structurés, l'absence d'offre adaptée pour une pratique hors compétition conduit de nombreux licenciés à quitter le système fédéral. Pour répondre à leurs attentes, ils créent des associations indépendantes ou se tournent vers des opérateurs et des coaches privés, adoptant une logique de consommation et cherchant à valoriser leurs exploits sur les réseaux sociaux.

Ce phénomène fragilise progressivement la capacité du sport à faire société, à renforcer le collectif et à promouvoir l'inclusion. Il entraîne un recul du maillage territorial des clubs, éloignant ainsi une partie des Français de l'activité physique et en augmentant le coût d'accès. À terme, cela menace également notre vivier d'athlètes de haut niveau.

Dans ce contexte, je suis convaincu que le sport fédéré représente la meilleure réponse pour bâtir une véritable nation sportive. Il repose sur l'engagement de bénévoles et de professionnels formés, au sein de structures associatives, et offre au plus grand nombre la possibilité de pratiquer des activités encadrées, pour le plaisir de jouer dans le respect des valeurs communes.

Conscient des enjeux financiers qui pèsent sur notre secteur, je crois que nous devons, entre fédérations, œuvrer activement à la mutualisation de nos moyens et de nos actions. De nombreux domaines sont à explorer : la gestion et l'exploitation des données, le marketing, les ressources humaines, la comptabilité, ou encore la finance. Il ne s'agit pas de fusionner nos organisations, mais bien de mettre en commun nos ressources pour rationaliser, optimiser pour gagner en efficacité. L'intégration de l'intelligence artificielle dans nos processus de travail sera également un enjeu. La mutualisation est plus que jamais nécessaire pour faire face à l'arrivée croissante des acteurs commerciaux. La loi de 2022 a enclenché la refondation du fonctionnement fédéral ; il nous appartient maintenant travailler de concert pour optimiser nos actions.

C'est ce que nous avons commencé à faire entre l'ASPTT et la FFEPGV en créant un parcours de formation commun pour nos futurs dirigeants sur le modèle du club des 300 piloté par le CNOSF.

Animé par ces convictions, je souhaite intégrer le conseil d'administration du CNOSF afin de contribuer au rayonnement des fédérations sportives, qu'elles soient olympiques, paralympiques, non olympiques, compétitives, délégataires, multisports ou affinitaires. Portés par les exploits de nos sportifs de haut niveau, je suis certain que le sport fédéré a vocation à poursuivre son développement.

Reconnais, en signant le présent document :

- Que le CNOSF est autorisé à reproduire et diffuser la présente fiche de candidature ainsi que tout document joint (à l'exception du formulaire de contact) au dossier de candidature sur tous supports pour toute la durée de l'Olympiade, et je garantis avoir tous les droits à cet effet.
- Être informé que des données personnelles sont collectées dans la présente fiche de candidature par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont collectées dans le cadre de ma candidature au Conseil d'administration du CNOSF, pour le mandat 2025-2029, conformément à ses dispositions statutaires. Le CNOSF présente donc un intérêt légitime à traiter ces données. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF responsable du traitement. Elles seront destinées au Comité de déontologie du CNOSF. Les données personnelles relatives aux candidatures sont conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture du processus électoral, indépendamment de l'acceptation ou du rejet de la candidature. Ce délai est justifié par le délai de prescription de 5 ans en matière de responsabilité civile (article 2224 du Code civil), permettant de répondre à d'éventuels recours ou contestations liés à la validité du processus électoral. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf en cas de contentieux en cours. Les données pourront également être transmises à des sous-traitants, notamment pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielles, dans le but de garantir l'exécution du service. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Je bénéficie concernant ces données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de ces données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement de ces données, pour des raisons tenant à ma situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF situé au 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris ou par courriel à dpo@cnosf.org. En cas de non-respect de mes droits, il est également possible de saisir la CNIL, via son site internet (www.cnil.fr)

Fait à Paris

Le 30/7/25

Signature





FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 15 septembre 2025

- Chaque membre du CNOSF ne peut parrainer qu'une candidature (un membre ayant déjà parrainé la candidature d'un administrateur élu et actuellement en poste ne peut plus exercer ce droit).
- Une candidature ne peut être parrainée que par un membre de la catégorie correspondante.
- Il est possible pour un candidat d'être parrainé par sa propre structure.
- Le pouvoir de parrainage est subordonné à la condition que le membre ait procédé au renouvellement de ses dirigeants pour l'Olympiade en cours et qu'il soit en situation d'exercer son droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- Ce parrainage doit être intégré au dossier adressé par le candidat au plus tard le 16 août 2025, cachet de La Poste faisant foi.

Je soussigné(e) : Marilynne COLOMBO

Président(e) de FF d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire **, structure relevant de la catégorie (cocher) :**

- Fédération sportive nationale (cat.2)
- Fédération multisport ou affinitaire (cat.3)
- Fédérations scolaire ou universitaire (cat.4)
- Membre associé (cat. 5)

Certifie que ma structure a procédé au renouvellement de ses dirigeants élus pour l'Olympiade en cours le 12/12/24

Parraine la candidature de Philippe PRUD'HOMME **au Conseil d'administration pour la mandature 2025-2029, présentée au titre de la catégorie des (cocher) :**

- Fédérations sportives nationales (cat.2)
- Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- Membres associés (cat. 5)

Fait à MONTREUIL

Le 22/7/25

Signature de la Présidente/du Président et cachet de la structure précédés et de la mention manuscrite «bon pour parrainage»

Bon pour parrainage.